

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

**40<sup>ème</sup> session du Comité des Droits de l'Enfant**

**12-30 septembre 2005**

\*\*\*\*\*

**Deuxième rapport périodique de l'Algérie**

**Déclaration de S.E Idriss JAZAÏRY  
Ambassadeur, Représentant Permanent**

**Genève, le 14 septembre 2005**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Comité

La présentation par devant vous de ce deuxième rapport périodique de l'Algérie en application de l'article 44 de la Convention sur les Droits de l'Enfant se veut l'expression de l'engagement renouvelé de mon pays à respecter pleinement les obligations internationales auxquelles il a souscrit dans le cadre de la Convention.

Depuis la transmission de ce rapport au Secrétariat du Comité en décembre 2003, la situation générale en Algérie a évolué: Les Droits de l'Homme se sont davantage renforcés notamment par l'adoption d'un nouveau Code de la nationalité, la révision du Code de la famille et l'initiation d'un certain nombre d'autres textes législatifs et réglementaires favorisant la promotion des droits de l'enfant. Nous avons donc procédé à une mise à jour du rapport par nos réponses récentes au questionnaire du groupe de travail pré-session.

Lors de la présentation de notre rapport initial en 1997, l'Algérie était confrontée à une violence terroriste sans pareille dans l'histoire. Les enfants étaient quotidiennement exposés aux attentats qui, hélas! n'ont même pas épargné les lieux du savoir.

L'Algérie de 2005 par contre est un pays stable, apaisé et sûr, offrant un avenir meilleur pour tous ses enfants.

Le Président de la République vient de soumettre au peuple algérien qui va se prononcer le 29 septembre prochain par référendum, une Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale. Cette initiative vise à tourner une page douloureuse de l'histoire de l'Algérie indépendante, durant laquelle les blessures, les douleurs et les souffrances n'ont épargné aucun segment de la population .

En ce sens, les données à votre disposition aujourd'hui témoignent des progrès réalisés. En dépit de lacunes ou d'insuffisances qui subsistent, les pouvoirs publics sont déterminés à poursuivre leurs efforts d'amélioration constante des droits de l'enfant.

Un début de réponses est apporté aux recommandations et autres préoccupations exprimées par les membres du Comité lors de l'examen du rapport initial. Ainsi, des dispositions novatrices ont été prises ayant trait, entre autres, à la transmission de la nationalité à l'enfant par la filiation maternelle autant que paternelle. Elles s'insèrent dans la dynamique des changements initiés avec la mise en place d'une Commission nationale de réforme de la justice.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Comité

L'égalité entre tous les citoyens, sans discrimination aucune, est garantie par les dispositions de la Constitution. Les différentes Constitutions de l'Algérie indépendante font expressément référence à la protection de l'enfance, indissociable de celle de la famille et de la jeunesse. La moitié de la population algérienne, estimée fin 2004 à 32 millions de personnes, a moins de 18 ans.

L'Etat a consacré des ressources importantes pour faire prévaloir les droits proclamés par la Convention. Il en va ainsi de l'encadrement et du suivi

pédagogiques, de la prévention médicale, de la protection juvénile, de la lutte contre les fléaux sociaux et enfin, de l'insertion professionnelle.

L'engagement permanent des pouvoirs publics algériens est d'assurer une place pédagogique à tous les enfants. La démocratisation de l'accès à l'école et la gratuité des enseignements ont été un choix politique. Ce choix s'est toujours accompagné du principe cardinal de la non-discrimination entre garçons et filles.

A l'effort pédagogique soutenu, s'ajoute pour cette rentrée 2005-2006, la reconduction de la prime de scolarité de 2000 DA par enfant à toutes les familles dans le besoin. De nouvelles réalisations ont en outre été menées à bien en matière de cantines et de transport scolaires, d'internat, notamment au profit des jeunes filles et des enfants se trouvant dans les zones rurales isolées.

Dans le domaine de la santé, de réels succès ont été enregistrés. Une politique volontariste de prévention a permis en particulier ces dernières années de faire reculer la mortalité infantile et de favoriser une couverture vaccinale plus performante. Nous sommes parvenus à une meilleure prise en charge des besoins de la mère et aussi de ceux, plus spécifiques, d'une frange de la jeunesse exposée aux risques et aux dangers.

Si l'éducation et la santé constituent pour l'enfant les "fondamentaux" de son épanouissement, d'autres droits complètent celui-ci: le droit à la garantie de son intégrité physique, à la protection de sa personnalité, au respect de son identité et à l'expression de ses opinions. En Algérie, ils sont désormais garantis à l'enfant. L'accès aux loisirs et aux activités récréatives ainsi que la participation aux activités dévolues à l'enfance et à la jeunesse sont prévus lorsque les conditions de leurs réalisations sont réunies.

La réalisation de l'ensemble des droits de l'enfant tels qu'énoncés dans la Convention n'incombe pas en Algérie à une seule autorité. Le Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Famille et de la Condition féminine institué en 2002, joue bien sûr un rôle de coordination. Mais il y a nombre d'autres institutions centrales et locales, qui apportent, chacune dans son domaine de compétence, une contribution spécifique à la promotion des droits de l'enfant.

Pour conclure, l'Algérie reste engagée dans la voie de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.

La mise en conformité graduelle de notre législation nationale avec les dispositions de la Convention reste pour nous une priorité.

Nous demeurons à l'écoute des avis du Comité. Dans les délais qui nous seront impartis, nous continuerons à apporter les clarifications nécessaires et à répondre avec rigueur et franchise aux questions qui nous seront posées.

Je vous remercie